IV

CICÉRON ET MATIUS :
« AMITIÉ » ET POLITIQUE A ROME

PAR R. COMBÈS
Assistant à la Faculté des lettres de Montpellier

SOMMAIRE. — *Dans sa lettre à Cicéron*, ad Fam., XI, 28, *C. Matius n'exprime pas un attachement personnel à César, mais rappelle les liens sociaux qui l'ont uni au dictateur et se range aux côtés de ses partisans, dont il reprend certains thèmes de propagande. Outre Oppius, Hirtius et Pansa, dont le rôle est important après les Ides de Mars, il est aussi lié à Cicéron, qui essaie alors de transformer ces relations d'*amicitia *en apparentement politique.*

La brève correspondance (*ad Fam.*, XI, 27-28 ; n° 784-785 de l'édition Tyrrell-Purser) que Cicéron et C. Matius ont échangée en août 44 est une pièce importante du volumineux dossier qu'ont dressé les détracteurs de Cicéron. Essayant à nouveau de saisir la véritable signification de ces lettres, M. A. Heuss[1] a établi une longue liste des critiques qui, depuis C. M. Wieland en 1818, opposent l'émotion et la chaleur de l'amitié de Matius aux calculs du politicien qu'est Cicéron. Il paraît pourtant bien difficile d'accorder une telle profondeur aux sentiments de l'« ami » de César, quand on étudie avec précision les termes qu'il emploie pour les exprimer. Et les quelques périodes de sa vie que nous révèle la correspondance de Cicéron interdisent de ne voir en lui que l'« homme d'affaires de César »[2] : son rôle politique est au moins aussi important que celui d'Atticus, autre « homme d'affaires » dont l'influence sur son ami Cicéron a souvent été sous-estimée[3].

1. A. Heuss, *Cicero und Matius, Zur Psychologie der revolutionären Situation in Rom*, *Historia*, V, 1, 1956, p. 53-73. La liste de ces études (p. 53-55) s'arrête à 1938, oubliant ainsi les deux œuvres capitales de R. Syme, *The Roman Revolution*, Oxford, 1939, et J. Carcopino, *Les secrets de la Correspondance de Cicéron*, Paris, 1947.
2. R. Syme, *op cit.*, p. 71.
3. H. Ziegler, *T. Pomponius Atticus als Politiker*, Diss. München, 1936.

Les termes *amicus* et *amicitia* sont toujours fort ambigus : de l'intimité la plus chaleureuse aux éphémères alliances que le *Commentariolum petitionis* recommande de nouer à la veille des élections, variés sont les liens sociaux que ces deux mots désignent. Que Matius les emploie à propos de César[1] n'a donc pas grande importance en soi. Mais il n'essaie pas de les préciser : quand il les remplace par *necessarius* (§ 2) ou *coniunctissimus* (§ 5), c'est alors l'aspect extérieur de ses relations, non ses sentiments qu'il traduit. D'autres se sont eux-mêmes situés plus près du dictateur, ainsi C. Asinius Pollion, qui écrit à Cicéron, le 16 mars 43 :

ad Fam., X, 31, 3 (824) : Caesarem uero, quod me in tanta fortuna modo cognitum uetustissimorum familiarium loco habuit, *dilexi* summa cum pietate et fide.

Le verbe *diligere* se trouve aussi dans la lettre de Matius (§ 2 : eum, quem dilexi). Il paraît consacré à l'expression de l'amitié : Cicéron l'a employé au sujet de Matius. Il est moins expressif que *amare*, mais celui-ci est dans ce cas recherché, excessif[2] : Cicéron l'utilise pour railler la fidélité à César de Hirtius (*ad Att.*, XIV, 22, 1) ou du jeune Quintus (*ibid.*, 19, 3), ou encore les sentiments de Balbus pour Antoine (*ibid.*, 21, 2). Cependant *dilige* est également réduit à l'emploi de formule de congé à la fin d'une lettre. Ce verbe a donc, comme *amicitia*, des emplois trop variés pour qu'on puisse le réserver à l'expression de sentiments profonds.

Mais César est mort ; le deuil importe peut-être plus que l'évocation de l'amitié. Matius le traduit par trois expressions différentes :

ad Fam., XI, 28, 2 : mortem hominis necessarii *grauiter fero* atque eum, quem dilexi, perisse *indignor*[3] ;

— 5 : hominis mihi coniunctissimi... *doleo grauem casum*[4].

Aucune ne traduit une tristesse particulièrement vive. On emploie *grauiter ferre* et *indignari* pour évoquer, dans l'abstrait, la tristesse ou les plaintes de l'homme devant son destin. Passant en

1. *Ad Fam.*, XI, 28, 2 : « amicum ; 6 : amicissimum ; 2 : amicitia ».
2. *Thesaurus*, V, 1, 1176. Ernout-Meillet, ad v. Nonius, 412, 31, qui cite : Cic., *ad Brut.*, I, 1, 1 (873) : *L. Clodius ualde me diligit, uel, ut* ἐμφατικώτερον *dicam, ualde me amat.*
3. De même : 3 : « possum igitur... eum... perisse non indignari? ».
4. De même : 3 : « aliis ne dolere quidem impunite licere ».

revue les thèmes de « la consolation la plus commune » (consolatio peruulgata quidem illa maxime), Cicéron note le raisonnement qui soutient que :

ad Fam., V, 16, 2 (529) : neque esse recusandum, quo minus ea, qua nati sumus, condicione uiuamus, neue tam grauiter eos casus feramus, quos nullo consilio uitare possimus.

S. Sulpicius médite devant des villes grecques en ruines :

ad Fam., IV, 5, 4 (555) : « Hem, nos homunculi indignamur, si quis nostrum interiit aut occisus est, quorum uita breuior esse debet... ».

Après l'assassinat de Marcellus, Cicéron écrit à Atticus :

ad Att., XIII, 10, 1 (624) : Minime miror te et grauiter ferre de Marcello et plura uereri periculi genera.

Mais c'est la deuxième partie de la formule qui est la plus importante, car il n'envisage cette mort, par la suite, que sous l'angle politique. Et dans sa lettre de condoléances pour la mort de Tullia, S. Sulpicus juge bon de renforcer l'expression :

ad Fam., IV, 5, 1 (555) : Posteaquam mihi renuntiatum est de obitu Tulliae..., grauiter molesteque tuli,

qui même ainsi n'est que le début d'une description plus précise des sentiments qu'il éprouve[1]. Enfin *grauiter ferre* et *indignari* se retrouvent à propos d'événements de la vie politique qui déplaisent ou qui gênent, donc pour des sentiments qui sont bien loin de la douleur aiguë laissée par un deuil profondément ressenti[2] ; *dolere* aussi est faible : tantôt on lui adjoint des verbes plus expressifs pour renforcer son sens[3], tantôt il sert à opposer la douleur à la joie, sans qu'on précise l'intensité de l'une ou de l'autre[4]. Cicéron l'a déjà employé après la mort de Pompée, dans

1. Dans la lettre *ad Att.*, I, 5, 1 (éd. Budé, n° 2), Cicéron, vivement ému par la mort de son cousin Lucius, n'emploie aucun de ces verbes.

2. *Ad Att.*, I, 17, 8 (Budé, 23) ; II, 19, 3 (B. 46) ; *ad Q. fr.*, I, 1, 2 (B. 30). Le sentiment est plus vif à *ad Att.*, III, 13, 2 (B. 71), puisqu'il s'agit de l'exil de Cicéron ; mais l'expression est renforcée par : « ita me afflictum uideas, ut neminem umquam nec uideris nec audieris ».

3. *Ad Att.*, VI, 6, 2 (B. 275) ; *Phil.*, IX, 12.

4. *Pro Planco*, 25 ; *de Fin.*, I, 67.

une formule négative qui répond aux critiques des Césariens, comme Matius répond ici à celles de ses adversaires :

ad Att., XI, 6, 5 (418) : non possum eius casum non dolere.

Ce rapprochement entre l'attitude de Matius en 44 et celle de Cicéron en 48 offre précisément aux détracteurs de l'orateur un argument de poids. Ce dernier a vu dans la mort de Pompée une excuse à sa « trahison » ; il écrit à Atticus, le 17 décembre 48 : « on disait que j'aurais dû partir avec Pompée ; sa disparition a affaibli les critiques qu'on pourrait m'adresser pour avoir négligé mes obligations envers lui »[1]. Matius, au contraire, proclame tout au long de sa réponse sa fidélité au dictateur ; 2 : « ce n'est pas César que j'ai suivi dans les troubles intérieurs ; j'ai refusé d'abandonner un ami, malgré la gêne que j'en éprouvais » ; 4 : « aucun danger ne m'effraiera ni ne me détournera de mes obligations et de mes sentiments » ; enfin, à propos de l'aide qu'il apporte à Octavien pour l'organisation de ses Jeux, 6 : « c'est un devoir que je devais rendre au meilleur de mes amis, même après sa mort, puisqu'il s'agissait de rappeler sa mémoire et de l'honorer »[2]. Or, Cicéron avait défini de la même façon la position de son correspondant : « il faut te féliciter pour la sensibilité et la fidélité dont tu fais preuve en aimant un ami même après sa mort »[3]. Cela signifie-t-il, comme le pense M. J. Carcopino (op. cit., p. 296-297), que Cicéron considère la trahison posthume comme honorable? Il ne semble pas. Car, ici encore, les sentiments personnels interviennent moins que les liens sociaux ou politiques. La fidélité à César *etiam mortuus* est un thème de la propagande césarienne après les Ides de Mars. Antoine porte la barbe du deuil sur les monnaies qu'il émet alors[4]. Et la famille même de Cicéron offre un exemple typique de ces manifestations : le fils de Quintus a

1. *Ad Att.*, XI, 7, 3 (420) : « Dicebar debuisse cum Pompeio proficisci ; exitus illius minuit eius officii praetermissi reprehensionem. »

2. *Ad Fam.*, XI, 28, 2 : « neque enim Caesarem in dissensione ciuili sum secutus, sed amicum, quamquam re offendebar, tamen non deserui. 4 : nullius umquam periculi terroribus ab officio aut ab humanitate desciscam. 6 : quod tamen munus et hominis amicissimi memoriae atque honoribus praestare etiam mortui debui ».

3. *Ad Fam.*, XI, 27, 8 : « laudandam esse fidem et humanitatem tuam, qui amicum etiam mortuum diligas ».

4. A. Alföldi, *Studien zur Caesars Monarchie, Bulletin de la Société royale des lettres de Lund*, 1952-1953, I ; Tafel XV, 2-4. Ces monnaies font aussi allusion aux Jeux.

solennellement extériorisé son deuil aux Parilia et répondu avec insolence à son père qui lui reprochait ce geste :

ad Att., XIV, 19, 3 (725 : 8 mai 44) : se coronam habuisse honoris Caesaris causa, posuisse luctus gratia, postremo se libenter uituperationem subire, quod amaret etiam mortuum Caesarem.

Or, il décide en juin de rejoindre Brutus, en se faisant présenter par son oncle, qui tire un grand orgueil de cette conversion, comme si elle était sa propre victoire[1].

Ainsi, dans la lettre de Matius, l'expression des sentiments — « amitié » pour César, deuil après sa mort — ne dépasse pas le regret qu'on éprouve à voir disparaître une personne à laquelle nous liaient la reconnaissance et la situation sociale ; et la fidélité à l' « ami » par delà la mort sonne moins comme un cri venu du plus profond de l'être que comme un écho des luttes du Forum. Voilà le vrai plan sur lequel il faut envisager cette lettre pour la comprendre : elle traduit une position sociale — les liens qui l'unissaient à César — qui, en août 43, se transpose sur le plan politique — le parti des héritiers de César. C'est au contraire la lettre de Cicéron, pourrait-on dire, sans chercher le paradoxe, qui décrit avec le plus de nuances les divers aspects d'une amitié personnelle. En effet, aux termes conventionnels exprimant les liens qui l'unissent à Matius (amor, uetustas, diligere), ou les qualités de celui-ci (officium, studia), elle ajoute un portrait du lettré, du mondain. Cicéron évoque « l'intimité » (familiarissime) de leurs discussions et de leur correspondance avant la guerre civile (§ 2) ; « l'agrément » (suauissimo sermone) de leurs longues conversations pendant la retraite politique de l'orateur (§ 5) ; et il résume en donnant presque autant de place aux qualités mondaines qu'aux vertus morales :

ad Fam., XI, 27, 6 : omnia me tua delectant, sed maxime maxima cum fides in amicitia, consilium, grauitas, constantia, tum lepos, humanitas, litterae.

Or, c'est sous cet aspect de l'*urbanus* qu'il avait déjà décrit Matius

1. *Ad Att.*, XVI, 5, 2 (770).

quand son protégé Trebatius le rencontra en 53 à l'État-Major du proconsul des Gaules :

ad Fam., VII, 15, 2 (B. 176) : quom uero in C. Matii, suauissimi doctissimique hominis, familiaritatem uenisti...

Trait caractéristique du personnage, sans doute ; car Cicéron envisage d'ordinaire les profits que Trebatius peut tirer de son séjour aux armées sous un angle moins désintéressé.

Mais Matius n'avait pas besoin d'entrer dans de tels détails pour répondre à ses adversaires. Au dilemme qui lui est proposé : choisir entre la « patrie » et « l'amitié », il veut répondre, dit-il, « en toute franchise » (non astute), sans s'enferrer dans des « considérations théoriques » (sapientia). S'il a suivi César en 49, ce n'est pas parce qu'il partageait ses vues en politique, c'est parce qu'il « a refusé d'abandonner son ami »[1] ; ce n'est pas un parti, au sens moderne du mot, qu'il a rallié, c'est un lien social qu'il a voulu respecter. Aussi peut-il dire qu'en août 44 l'aide qu'il accorde à Octavien, héritier de César, « relève d'une obligation privée et non de la politique »[2]. Tout le monde doit reconnaître à Rome de tels arguments : l'*amicitia* est la base même de la société. Tout au long de la guerre civile, ces liens ont joué. Pompée a refusé de s'entendre avec César pour ne pas lui être redevable d'un bienfait qui l'aurait lié à son rival[3]. Cicéron, en 49, demande à César le droit de rester neutre pour pouvoir respecter les obligations qu'il avait envers les deux adversaires[4], et Balbus qui se trouve dans la même situation lui signale que César lui a permis de montrer *officium*, *fidem*, *pietatem* à l'égard de Pompée[5]. Autre cas typique : César hésite à laisser Marcellus revenir à Rome, parce qu'il craint que celui-ci ne reconnaisse pas le *beneficium* qui lui est accordé[6] : la *clementia* de l'*imperator* n'est donc qu'un moyen efficace de grossir la clientèle du vainqueur. Matius de même oppose la perte d'argent qu'il a subie lors de la promulgation de la *lex Iulia de modo credendi* au « bienfait qui a permis à la plupart de ceux qui

1. *Ad Fam.*, XI, 28, 2 : « amicum... non deserui ».
2. *Ibid.*, 6 : « id ad priuatum officium, non ad statum rei publicae pertinet ».
3. César, *B. C.*, III, 18, 4.
4. *Ad Att.*, IX, 11 a, 3 (366).
5. *Ad Att.*, IX, 7 b, 2 (354).
6. *Ad Fam.*, IV, 7, 3 (486).

maintenant se réjouissent de la mort de César, de conserver leur citoyenneté »[1]. C'est là un des thèmes de la lutte que mènent les Césariens après les Ides de Mars : Cicéron s'inquiète de voir « que, lorsqu'il est question de nous, ils n'ont à la bouche que le mot d'ingratitude »[2].

Cette correspondance prend alors tout son sens. Ce n'est pas le dialogue de sourds que suggère M. A. Heuss, « en raison de la lourdeur d'esprit et, pourrait-on dire, de la niaiserie de Matius »[3], qui n'aurait pas compris les sous-entendus de Cicéron. Il a très bien vu au contraire que celui-ci ne rappelle les services que son ami lui a rendus que pour montrer à celui-ci tous les liens qui les unissaient et lui rappeler aussi que ces liens impliquaient une attitude commune en politique. Matius oppose à ce raisonnement caché un raisonnement identique : les liens qui l'ont uni à César sont aussi importants que ceux qui l'unissaient à Cicéron ; il est donc logique qu'il suive le « parti » de César, représenté, en 44, par Antoine et Octavien. La réponse est plus directe, plus franche, plus simple que la question : c'est là cette « probité rigoriste » que relève M. A. Heuss[4]. Elle vient de ce que la position de Matius, qui n'avait qu'à suivre une ligne politique déjà tracée, était plus nette que celle de Cicéron, qui essayait de renouer des liens sociaux et politiques sérieusement bouleversés par la guerre civile.

C'est ainsi, en effet, qu'il convient d'interpréter l'activité que Cicéron déploie de mars à août 44, telle qu'elle apparaît à travers sa correspondance ; c'est dans le cadre de cette activité qu'il faut placer la lettre à Matius et sa réponse.

Celui-ci certes a toujours été, comme le dit M. R. Syme, « l'homme d'affaires de César », et ce rôle l'a sans doute mis quelquefois en rapport avec Cicéron, qui était lui aussi mêlé à ces affaires. Mais leurs rapports se situent également sur un autre plan : celui de l'*amicitia*, qui tisse à travers la société romaine des chaînes de relations souvent entremêlées, destinées à fournir aux hommes politiques des appuis électoraux et financiers,

1. *Ad Fam.*, XI, 28, 2 : « cuius beneficio plerique qui Caesaris morte laetantur remanserunt in ciuitate ».

2. *Ad Att.*, XIV, 22, 2 (729 : 14 mai 44) : « habent in ore nos ingratos ».

3. *Op. cit.*, p. 72 : « Angesichts der plumpen und beinahe einfältigen Denkungsweise des Matius. »

4. *Ibid.*, p. 61 : « die rigoristiche Ehrlichkeit ».

et ces réseaux d'influences indispensables dans toute course au pouvoir. Aux jours sombres de la toute puissance de César, Cicéron reprend courage en songeant aux « amis » qu'il possède dans l'entourage même du dictateur : « Presque tous les familiers de César se trouvent justement liés à mes intérêts par les services que je leur ai rendus autrefois et s'appliquent à me témoigner leurs égards et leur sympathie »[1]. Et il cite : Pansa, Hirtius, Balbus, Oppius, Matius, Postumius. Aussi pourrions-nous tracer, à l'aide de la Correspondance, un tableau très précis des relations que ces divers personnages ont été chargés de créer entre César et Cicéron, sur l'initiative de l'un ou de l'autre des deux partenaires, dans les heures difficiles de la guerre civile : de février à mars 49, c'est César qui cherche à gagner Cicéron ; fin 48, c'est celui-ci qui plaide sa cause au moyen de ces intermédiaires. Chaque fois intervient aussi le jurisconsulte Trébatius, qui avait connu Matius en Gaule[2].

Or, ce groupe de personnages occupe une situation de premier plan après mars 44 : Pansa et Hirtius sont les consuls désignés pour 43 ; Oppius est préteur ; Balbus, questeur. Chacun des partenaires essaie de les gagner à sa cause : Octavien rencontre en Campanie, les 17 et 18 avril, Balbus, qui en informe Cicéron le jour même (*ad Att.*, XIV, 10, 3). Celui-ci reçoit Octavien le 21 (*ibid.*, II, 2) et Brutus et Cassius lui demandent d'agir auprès de Hirtius pour le rapprocher d'eux (*ibid.*, 20, 4). Mais Cicéron, qui joue donc alors un rôle important dans ces négociations, se méfie maintenant de ces hommes qui « aiment » César ou Antoine. C'est dans ce même mois de mai qu'il apprend que Matius, avec Postumius (le dernier des noms cités en 46 !) et Saserna, a prêté de l'argent à Octavien pour l'organisation de ses Jeux. Sa méfiance s'exprime à leur sujet dans les mêmes termes qu'il avait déjà employés à propos des autres :

Pour Matius :

ad Att., XV, 2, 3 (732) : isti omnes, quem ad modum sentis, non minus otium timent quam nos arma ;

1. *Ad Fam.*, VI, 10, 2 (492 : septembre 46) : « omnes fere familiarissimi eius casu deuincti magnis meis ueteribus officiis me diligenter obseruant et colunt ». *Ibid.*, 12, 2 (490) : « omnes Caesaris familiares satis opportune habeo implicatos consuetudine et beneuolentia sic, ut, cum ab illo discesserint, me habeant proximum ».

2. Cf. p. 181.

Pour Balbus :

Ibid., XIV, 21, 2 (728) : quam facile perspiceres timere otium :

Pour Hirtius :

Ibid., 22, 1 (729) : si quaeris, perspexi enim plane, timent otium.

Il ne sépare donc pas, une fois de plus, Matius de ses « amis » en politique. Et c'est certainement cette méfiance qui le pousse à rencontrer à Antium, le 8 juin, Brutus, Cassius et leurs proches, dans une sorte de conseil de guerre dont les détails nous échappent[1]. Cependant il conserve d'étroites relations avec le groupe auquel Matius appartient. Fin juin, Trébatius lui rend de fréquentes visites à Tusculum ; en juillet, Cicéron lui dédie les *Topica*[2]. Avant de partir en Grèce, il confie ses intérêts à Oppius, qui lui avait déjà rendu ce service en 49 (*ad Fam.*, XI, 29, 2). Dès son retour à Tusculum, après avoir renoncé à sa *legatio*, c'est Trébatius qu'il retrouve encore, et leur conversation est à l'origine de la lettre à Matius. Celui-ci vient, en effet, de fournir une nouvelle preuve de sa prise de position politique : en mai, il avait aidé Octavien dans la préparation de ses Jeux, célébrés en juillet ; depuis lors il a voté une *lex* qui peut être soit la *lex de permutatione prouinciae* qui, en juillet, a donné la Macédoine à Antoine[3], soit l'une des nombreuses lois promulgués en août sur l'initiative d'Antoine ou de son frère[4]. Aussi Cicéron, qui n'avait réagi en mai que par des plaintes auprès d'Atticus, intervient cette fois auprès de Matius lui-même pour le détourner de la mauvaise voie dans laquelle il s'engage. Car les devoirs de l'*amicitia* peuvent expliquer l'argent prêté à Octavien ; le vote ne peut se comprendre ; Cicéron refuse d'y croire :

ad Fam., XI, 27, 7 : defensio autem est duplex : alia sunt, quae liquido negare soleam, ut de isto ipso suffragio ; alia, quae defendam a te pie fieri et humane, ut de curatione ludorum.

Cette distinction ne répond-t-elle pas au plan que Cicéron s'était

1. *Ad Att.*, XV, 11, 1 (744).
2. *Top.*, 4-5 ; *ad Fam.*, VII, 19 (776). Sur le rôle de ces dédicaces dans les négociations politiques de Cicéron à cette époque, voir A. Haury, *Autour d'Hirtius*, *R. É. L.*, XXXIV, 1956, p. 49.
3. *Ad Fam.*, XI, 27, 7, et la note de Tyrrell-Purser, *ad loc.*
4. En particulier, la loi agraire de L. Antonius : *Phil.*, VI, 3, 7 ; 5, 14 ; la *lex de tertia decuria* d'Antoine : *Phil.*, I, 8, 19-20.

tracé dès le 10 juin 44, au sujet d'Octavien : « malgré tout, il faut soutenir ses forces et, au minimum, le séparer d'Antoine »[1]? Mais Matius ne se laisse pas entraîner dans ces subtilités : après avoir rappelé, comme nous l'avons vu, les liens d'*amicitia* qui l'unissaient à César, il conclut que c'est là que se trouve la justification de l'aide qu'il a accordée à Octavien et aussi de ses visites à Antoine[2] : car venir « saluer » est encore une obligation des *amici*[3]. Par ailleurs il reprend ici encore les thèmes de la propagande césarienne. Cicéron l'a averti qu'on pouvait penser, et qu'il pensait lui-même, que César fût un « roi ». Il répond que les meurtriers des Ides de Mars n'ont pas encore prouvé « que la mort de César fut un bien pour l'État »[4] ; il avoue plus loin qu'il « souhaite qu'ils aient à regretter leur acte » et qu'il « désire que la mort de César soit vivement ressentie par tout le monde »[5].

La réponse de Matius n'oppose donc pas, à des arguments d'ordre politique, une conception personnelle et sentimentale de l'amitié, comme l'affirmait H. Dahlmann[6]. Mais il est bien difficile de trouver chez lui, comme dans la lettre de Cicéron, les profondeurs métaphysiques qu'y découvre M. A. Heuss, bien qu'il signale par ailleurs l'importance de l'*amicitia* à Rome (*op. cit.*, p. 65) et les aspects politiques de l'attitude de Matius (cf. p. 66-67). Malgré leurs différences, en effet, les deux attitudes se rejoindraient sur un point : « chacune essaie de passer par-dessus la révolution qui avait finalement trouvé dans la monarchie de César son expression la plus nette »[7]. Mais cet oubli du réel viendrait de dispositions d'esprit différentes : « Cicéron se cache volontairement

1. *Ad Att.*, XV, 12, 2 (745) : « sed tamen alendus est, et, ut nihil aliud, ab Antonio seiungendus ».

2. Sa réponse se trouve être, par le plus grand des hasards, une critique involontaire de la propre attitude de Cicéron. Matius, en effet, raille « ceux qui viennent sans cesse en foule chez Antoine, pour réclamer quelque service ou emporter quelque faveur » (§ 7 : « rogandi quidem aliquid aut auferendi causa »). Or, Cicéron a songé à faire intervenir auprès d'Antoine son neveu, à l'époque où il était encore césarien, pour obtenir quelque appui en faveur d'Atticus : *ad Att.*, XIV, 20, 5 (727) : « Q. filius, ut scribis, Antonii est dextella. Per eum igitur quod uolemus facile auferemus. »

3. En août 46 les Césariens liés à Cicéron viennent le « saluer » : *ad Fam.*, IX, 20, 3 (475) ; VII, 28, 2 (477).

4. *Ad Fam.*, XI, 28, 2 : « proinde ac si uicerint obitum eius rei publicae fuisse utilem ».

5. *Ibid.*, 4 : « id opto, ut paeniteat eos sui facti... ; cupio Caesaris mortem omnibus esse acerbam ».

6. *Cicero und Matius über Freundschaft, Neue Jahrbücher für antike und deutsche Bildung*, 1938, p. 229-239.

7. *Op. cit.*, p. 73 : « Jeder von ihnen sucht über die Revolution, die zuletzt in Caesars Monarchie ihren grössten Ausdruck gefunden hatte, hinwegzukommen ».

à lui-même la vérité (pour passer par-dessus elle), Matius proclame la vérité avec la ferveur la plus vive, mais sa vérité est à l'avance déformée, de l'intérieur, par la constitution de son esprit »[1]. Et cela, pour trouver en lui-même une protection, pour se faire croire à lui-même « qu'il n'y a eu ni révolution ni monarchie de César, et que tout est, selon les règles de la bonne tradition romaine, dans le meilleur état possible »[2]. En réalité il n'a pas besoin de fournir un tel effort pour retrouver un équilibre intérieur qui n'a sans doute guère été menacé par les événements : sa position dans la société romaine lui fournit cet équilibre. Son *amicitia* pour César lui a permis de trouver sans difficulté en 49 le parti qu'il convenait de prendre ; de même après le meurtre de mars 44, qu'il a senti comme une atteinte à son groupe plutôt qu'à sa sensibilité personnelle, la présence d'Octavien et d'Antoine, héritiers du dictateur, fournit à son activité une ligne directrice. Et puisque tout a ainsi continué sans heurt, il n'y a pas eu pour lui « révolution » ; car les liens sociaux qui fournissent un cadre solide à sa vie n'ont jamais été brisés. C'est ce qui explique encore une fois la netteté et la fermeté de sa réponse. Cicéron, avec lequel il était aussi lié, ne représentait ni en 49 ni en 44 une puissance politique et sociale capable de s'opposer à César ou à ses héritiers, donc de poser à Matius, en raison des relations qu'il avait avec ces divers personnages, le problème qu'avait posé à Cicéron, en 49, son double titre d'*amicus* de César et de Pompée. Ou bien l'orateur avait trop de conscience — ou trop peu de volonté — pour trancher le différend avec décision. Mais, pour juger de la conscience ou de la force d'âme de Matius, il faudrait avoir un écho de ses réflexions à la fin de l'année 44, au moment où les deux « héritiers » de César vont s'opposer l'un à l'autre. Peut-être est-ce pour profiter d'une inquiétude de ce genre que Cicéron fait annoncer à son correspondant la publication de la *Deuxième Philippique*[3].

R. COMBÈS.

1. *Ibid.* : « Cicero verstellt sich mit Absicht die Wahrheit (um über sie hinwegzukommen), Matius sagt die Wahrheit mit grösster Inbrunst, aber seine « Wahrheit » ist erst recht verstellt, von innen, ihrer geistigen Tektonik her. »

2. *Ibid.* : « Es hätte weder eine Revolution noch Caesars Monarchie gegeben und alles wäre nach den Regeln guter römischer Tradition in bester Ordnung. »

3. *Ad Att.*, XVI, 11, 1 (799).